



AUFICOM

DELSART Dominique

Expertise comptable • Commissariat aux comptes



***RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SARL H. AUDIT EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE***

H. AUDIT

Exercice clos le 30/09/2011

Madame et Messieurs les associés,

En ma qualité de Commissaire à la transformation, désigné par décision unanime des associés en date du 14 janvier 2012, conformément à l'article L.224-3 du Code de Commerce, je vous présente mon rapport sur :

- la situation de la société,
- l'appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers,
- la vérification du montant des capitaux propres par rapport au capital social,

dans le cadre du projet de transformation en société par actions simplifiée de votre société.

I - EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

La société H.AUDIT est une société à responsabilité limitée au capital de 30.000 euros immatriculée le 28 juin 2006 au RCS PERIGUEUX sous le numéro 489 993 360, dont le siège social est situé 5 Place HOCHE 24000 PERIGUEUX et dont l'objet social est notamment l'exercice des missions de commissaire aux comptes.

La transformation proposée est faite sur la base de l'arrêté annuel des comptes au 30 septembre 2011 dont les comptes sont joints au présent rapport.

II - CONDITIONS DE LA TRANSFORMATION

La transformation envisagée s'effectuera sans création d'un être moral nouveau et tous les éléments constituant l'actif et le passif seront repris à leur valeur nette comptable.

Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 Euros. Il sera à l'issue de la transformation divisé en 3000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales, proportionnellement au nombre de leurs parts, à raison d'une action pour une part.

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué mes travaux au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à analyser les avantages particuliers éventuels,
- à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social,
- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Ces vérifications ont notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

J'ai également apprécié l'évolution de l'activité et de la situation de trésorerie de votre société entre le 30 septembre 2011 et la date de ce rapport.

IV - CONCLUSION

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je n'ai pas non plus d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Enfin, il ne m'a pas été signalé d'avantages particuliers et je n'en n'ai pas découvert au cours de ma mission.

Fait à PERIGUEUX,
Le 16 mars 2012

Le Commissaire aux comptes



Dominique DELSART